



RÈGLEMENT

CONCOURS ET ÉVÈNEMENT
DÉCARBONE TA BOÎTE
3^{ÈME} ÉDITION



REGLEMENT

1. BUT DU CONCOURS

La Jeune Chambre Internationale (JCI) de Neuchâtel met sur pied un concours afin de promouvoir les actions concrètes contribuant à la décarbonation des entreprises et organisations privées et publiques, à but lucratif ou non lucratif. Le concours s'adresse aux entreprises, start-ups, organisations ou indépendants qui ont mis en place un projet réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités, ou développé un produit favorisant la décarbonation chez leurs clients. Les projets les plus efficaces, innovants et répliquables à grande échelle seront récompensés par des prix en espèce. La visibilité offerte aux projets dans le cadre du concours a également pour but de montrer que des mesures simples peuvent être efficaces, d'inciter d'autres acteurs à s'en inspirer et de sensibiliser le grand public à l'importance d'agir - même à petite échelle - pour réduire les émissions de GES.

2. JURY ET COMITÉ D'ORGANISATION

Le comité d'organisation du concours se compose de membres de la Jeune Chambre Internationale (JCI) de Neuchâtel. Il assure le déroulement administratif et logistique du concours.

Le jury, désigné par les membres de la JCI Neuchâtel, est notamment composé d'experts en matière de décarbonation, de représentants d'entreprises et d'organisations sensibles à cette thématique et de membres de la JCI de Neuchâtel.

Présidé par une personne désignée par la JCI Neuchâtel, le jury a pour mission d'étudier, d'évaluer et de sélectionner les dossiers pour la finale, puis de décider du classement des finalistes.

Les séances du jury ont lieu à huit-clos.

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les décisions du jury font l'objet d'un procès-verbal signé par le président et elles sont sans appel.

3. PRIX

Les prix sont composés de montants en espèces d'une valeur totale d'au moins CHF 20'000.-. Ils seront distribués aux trois premiers des finalistes, de la façon suivante :

- CHF 10'000.- pour le vainqueur ;
- CHF 6'000.- pour le deuxième ;
- CHF 4'000.- pour le troisième.

Les finalistes bénéficieront en outre d'un accompagnement professionnel pour l'évaluation quantitative de leur projet et d'une visibilité médiatique grâce à la réalisation d'un spot médiatique, qui sera diffusé notamment sur des canaux digitaux en vue de la finale.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés en cours de concours sans donner lieu à une quelconque compensation. Le jury se réserve en outre le droit de n'attribuer qu'une partie des prix si les dossiers reçus ne présentent pas un intérêt suffisamment convaincant.



4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est réservée aux entreprises et organisations privées et publiques, à but lucratif ou non lucratif, répondant aux conditions suivantes :

- Avoir développé un projet, processus ou procédé **contribuant à la décarbonation** déployé en Suisse ;
- Présenter, via le formulaire ad hoc, un projet qui a **déjà été réalisé ou qui est en cours de réalisation**, de manière à ce que les critères mentionnés ci-dessous puissent être évalués et attestés sur **une base concrète** ;
- Pour les finalistes, investir le temps nécessaire pour effectuer l'**évaluation quantitative du potentiel de décarbonation** du projet, avec le soutien de professionnels en la matière ;
- Pour les finalistes, être **présent en personne** pour la présentation du projet lors de la **finale** ;
- Être en accord avec les valeurs et les engagements de la JCI ;
- Le descriptif du projet peut être soumis en français ou en anglais. Les communications ultérieures ainsi que la **finale** se dérouleront en **français** ;
- Les mesures de décarbonation visées par le projet doivent **dépasser les exigences légales et normatives actuelles**.

Les personnes membres de la JCI Neuchâtel, les membres du jury, les partenaires du projet (notamment les sponsors), ainsi que les personnes de leur cercle familial proche et les projets ou sociétés leur étant directement ou indirectement liés, ne sont pas admis à participer au concours.

En déposant leur dossier, les candidats autorisent la commission de la JCI Neuchâtel et le jury à traiter leurs données personnelles dans le cadre du concours.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- **Impact GES global** : quantité totale de gaz à effet de serre économisée grâce à la mise en place du projet ;
- **Taux de réduction des émissions de GES** : rapport entre la quantité de GES économisée grâce à la mise en place du projet et la quantité de GES sans le projet sur la période correspondant au cycle de vie du projet ;
- **Efficiences économique du projet** : rapport entre le coût en CHF du projet et l'impact GES du projet sur le cycle de vie du projet ;
- **Répliquabilité du projet** : dimension durable et pérenne, capacité du projet à être répliqué et / ou étendu, à inspirer d'autres initiatives ;
- **Originalité et innovation du projet** : projet, produit ou procédé novateur créant de la valeur ajoutée ;
- **Implication directe** : rapport entre les mesures de décarbonation réalisées directement par l'entreprise ou l'organisation et les contributions externes ;
- **Qualité de la présentation** orale du projet et des réponses aux questions lors de la phase finale.



6. DÉROULEMENT DU CONCOURS ET DOSSIER DE CANDIDATURE

1^{re} phase : dépôt du formulaire de candidature

Les candidats souhaitant participer au concours remplissent le formulaire de candidature online et y joignent le document « Description du projet », disponibles sur le site www.decarbonetaboite.ch

2^e phase : accompagnement professionnel pour la quantification des économies réalisées par le projet

Les candidats dont le projet présente un potentiel suffisant bénéficient d'un accompagnement professionnalisé pour effectuer la quantification des économies réalisées par leur projet (impact GES, taux de réduction et efficience économique). Ils déposent ensuite leur dossier complet (description finale du projet et quantification des économies réalisées) avant le **15 janvier 2026** à info@decarbonetaboite.ch. Les projets qui ne sont pas sélectionnés pour l'accompagnement professionnel visant à effectuer la quantification sont éliminés du concours à ce stade et les candidats concernés en sont informés.

3^e phase : sélection des finalistes

Sur la base des dossiers complets, une sélection est effectuée **début février** par le jury pour déterminer les candidats invités à participer à la finale. Seuls ces projets sont susceptibles d'obtenir un prix. Les candidats sont informés de leur sélection ou non pour la phase finale. Les informations relatives aux publications sur les réseaux sociaux et au déroulement de la phase finale sont transmises aux finalistes à ce moment.

4^e phase : finale et désignation des lauréats

Les finalistes sont invités à présenter leur projet et à répondre aux questions du jury lors de l'événement officiel public du **13 mars 2026** durant lequel les lauréats du concours sont désignés par le jury. Celui-ci se prononce sur la base des critères d'évaluation indiqués au chiffre 5 ci-dessus.

Les projets et les données recueillies dans le cadre du concours sont traités de manière strictement confidentielle par les organisateurs et les membres du jury. Les candidats acceptent qu'en cas d'accession à la finale, les données relatives à leur projet soient communiquées.

7. DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement est approuvé par le comité d'organisation et entre en vigueur en date du 24 avril 2025. La participation au concours entraîne l'acceptation expresse du présent règlement. Tout recours juridique est exclu.

ANNEXES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

- Document « Description du projet » à joindre au formulaire de candidature
- Exemple de projet fictif